

**Diagnostic des sols sur les lieux
accueillant des enfants et adolescents**

Déploiement national

**Institut Médico-Educatif
« Les Lucioles » - Morteau (25)**

Rapport Technique (RT2) de Phase 2

N° 250000254_RT2

**Diagnostic des sols sur les lieux
accueillant des enfants et adolescents**

Déploiement national

**Institut Médico-Educatif
« Les Lucioles » - Morteau (25)**

Rapport Technique (RT2) de Phase 2

N° 250000254_RT2



	Nom / Visa	Fonction
Rédacteur	Anne-Marine ROBERT	Chef de projet
Vérificateur/ Approbateur	Olivier PACAUD	Superviseur

SYNTHESE

L'Etat français a souhaité faire procéder, comme le prévoit l'**action 19 du 2^{ème} Plan national santé environnement 2009-2013**, à un examen des situations environnementales liées au fait que des établissements accueillant des enfants ou des adolescents (ETS), tels que des crèches et des écoles, soient situés sur/ou à proximité immédiate d'anciens sites industriels ou d'activités de service recensés dans la base *BASIAS (Base de données des Anciens Sites Industriels et Activités de Service)*. Cette démarche est traduite dans l'article 43 de la loi n° 2009-967 du 3 août 2009 de programmation relative à la mise en œuvre du Grenelle de l'Environnement, promulguée le 5 août 2009. Elle est pilotée par le Ministère en charge de l'Ecologie.

Description de l'établissement scolaire, résultats de l'étude historique et documentaire

L'Institut Médico-Educatif (IME) « Les Lucioles », ETS identifié sous le numéro 250000254, est localisé 8 rue Frainier à Morteau dans le département du Doubs (25).

L'IME accueille 21 enfants âgés de 8 à 20 ans. Il est composé de 2 bâtiments essentiellement de plain-pied, d'une cour et d'aires de jeux recouvertes d'un enrobé ainsi que d'espace enherbés non fréquentés par les enfants à l'exception d'un jardin potager pédagogique, propriété de l'école élémentaire voisine Ste Jeanne d'Arc qui le met à disposition de l'IME.

L'étude historique et documentaire, réalisé au cours de la phase 1 du diagnostic, a permis de confirmer la contiguïté de l'ETS avec un ancien site industriel (fabrique de boîtiers de montres - BASIAS FRC2501721). D'autre part, elle a mis en évidence que l'emprise du jardin potager pédagogique exploité par l'IME et propriété de l'école élémentaire voisine, est superposée à l'ancienne horlogerie. Ainsi, il a été conclu à des potentialités d'exposition par :

- par ingestion de sols lors des activités de jardinage au niveau des zones de sols non recouvertes du jardin potager pédagogique (les potentialités d'exposition par ingestion des fruits et légumes produits étant évaluées dans un deuxième temps, en fonction des résultats sur la qualité du sol du jardin).

Le scénario d'exposition par inhalation de substances volatiles n'a pas été retenu du fait que l'ancienne fabrique de boîtes de montres était située en contre-bas topographique par rapport au bâtiment de l'IME (11 m de dénivelé), et en aval hydrogéologique (25 m). Ainsi, le site BASIAS n'a pas pu influencer la qualité de l'air au droit de l'ETS.

Le scénario d'exposition par ingestion d'eau potable n'a pas été retenu. En effet, le réseau d'eau potable ne traversant pas l'emprise du site BASIAS, la possibilité d'une dégradation de la qualité de l'eau du robinet par transfert de polluants au travers des canalisations n'était pas pertinente.

Résultats des investigations

Des investigations de phase 2 ont été menées sur les sols superficiels et profonds du jardin pédagogique utilisé par l'IME. Les substances recherchées sont les substances persistantes dans les sols et associées aux anciennes activités exercées sur le site de la fabrique de boîtes de montres.

Les résultats ont été interprétés conformément au guide de gestion des résultats des diagnostics réalisés dans les lieux accueillant enfants et adolescents (BRGM, ADEME, INERIS, InVS) de novembre 2010 et à la note ministérielle du 8 février 2007 définissant le cadre général de la politique nationale en matière de gestion des sites et sols pollués.

Les investigations ont mis en évidence des anomalies en métaux, hydrocarbures, HAP et PCB dans les sols du jardin potager pédagogique au regard des référentiels disponibles. Les investigations ont été poursuivies dans les végétaux auto-produits (oignons, cornichons, poireaux et pommes) pour les paramètres présentant des anomalies. Les résultats sur les végétaux ont indiqué la présence de certains métaux à des teneurs inférieures aux valeurs réglementaires ou bibliographiques et la présence de HAP et PCB, principalement dans les poireaux.

Les investigations menées permettent de conclure que les anomalies observées dans les sols de surface du jardin pédagogique (métaux, hydrocarbures, HAP et PCB) et sur les végétaux auto-produits (HAP et PCB) ne remettent pas en cause l'usage de jardin pédagogique.

Ainsi, la qualité des sols et des légumes ne pose pas de problème pour les usagers de l'établissement dans sa configuration actuelle.

Ainsi, nous proposons de classer l'Institut-Médico-Educatif « Les lucioles » (n°250000254) en catégorie A : « les sols de l'établissement ne posent pas de problème. »

Cet avis concerne la configuration actuelle de l'ETS et se base sur les connaissances techniques et scientifiques du moment, au regard de la méthodologie mise en œuvre dans le cadre de la démarche « Etablissements sensibles ».